

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf octobre.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Etaient présents : DELÉTANG Patrick, DAVIET Gérard, CLISSON Annie, BOUCHET Lysiane, DESTIN Fabrice, RICHER Monique, ORGEUR Pierre, DESLIE Jean-Pierre, GOURDON Dominique, ROBIN Jean-Philippe, METAY Joëlle, BORDE Patricia, ETESSE Patrick, MICHAUD Didier et BLUTEAU Jean, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : PIGEON Marc (procuration à GOURDON Dominique), ROTHUREAU Catherine (procuration à ORGEUR Pierre), DRUELLE Christian (procuration à DAVIET Gérard), DUMONT Nicole (procuration à CLISSON Annie), COCHARD Catherine (procuration à RICHER Monique), DAVID Isabelle (procuration à DESTIN Fabrice), DESMARES Claudine (procuration à ETESSE Patrick), LIMOUSIN Franck (procuration à BOUCHET Lysiane) et BOLO-JOLLY Julie (procuration à DELÉTANG Patrick).

Etaient absents : SOUTY Patrick et RULLIER-BRADESI Christèle.

Secrétaire de séance : BOUCHET Lysiane.

✂

M. Le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'ajout de trois points à l'ordre du jour concernant les rythmes scolaires.

Pas d'observations, accord est donné.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Sa rédaction n'ayant pu être achevée à temps, le procès-verbal sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

CESSION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION AU LIEUDIT « LE RUISSEAU »

Madame Josette MARCHÉ-BERGEAT, domiciliée à SAVONNIÈRES, est devenue propriétaire, dans le cadre d'un partage successoral, d'un immeuble situé à La Duquerie, lieudit « Le Ruisseau », à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE.

Un chemin d'exploitation sans issue, cadastré section ZR n° 24, d'une superficie de 440 m² et appartenant à la commune, jouxte les bâtiments appartenant à la susnommée et se trouve enclavé dans ses parcelles.

Madame BERGEAT en sollicite la cession à son profit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ce terrain moyennant le prix de 172 € HT, conformément à l'estimation de France Domaine.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS D'INDRE-ET-LOIRE (S.I.C.A.L.A.)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (G.E.M.A.P.I.) est une compétence obligatoire que devront exercer les E.P.C.I. à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

De ce fait, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire n'a plus de raison d'exister car la compétence va être reprise par Tours Métropole Val de Loire.

Par 21 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la dissolution du S.I.C.A.L.A. au 1er janvier 2018.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, établi par la métropole et les délégataires de service public d'assainissement, contient des informations techniques et financières et doit être communiqué à l'ensemble des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

La commune va faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique d'occasion, de type RENAULT Kangoo, pour les besoins de ses services techniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours mis en place par Tours Métropole Val de Loire en vue du financement de l'achat de véhicule propre.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

La commune va faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique d'occasion, de type RENAULT Kangoo, pour les besoins de ses services techniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'attribution de l'aide financière, d'un montant forfaitaire de 3 500 €, mise en place par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire en vue de l'achat d'un véhicule propre.

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Un Maire ne peut pas solliciter un permis de construire au nom de sa commune sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Or, le cabinet ARCHI TRAV, maître d'œuvre choisi dans le cadre du projet de rénovation de l'église Saint-Martin, a fait parvenir en mairie la demande de permis de construire pour la première tranche de travaux relatifs à la restauration des parties hautes de la nef et à l'accessibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire dont il est fait état.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Deux décisions de délivrance d'une concession de terrain au cimetière communal et une décision de passation d'un marché subséquent de fourniture de gaz naturel pour le chauffage et la production d'eau chaude dans les bâtiments communaux, ont été prises par le maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue à cet effet.

La séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.